



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL
10, RUE DE LA MAIRIE
SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL (Québec)
J0V 1X0

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2026

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, du dépôt du rôle de perception général pour l'année 2026.

Les comptes de taxes et avis d'évaluation vous seront expédiés prochainement.
Il existe plusieurs moyens simples pour payer vos taxes municipales :

- **Par la poste** : en utilisant les coupons joints à vos comptes de taxes;
- **Dans les institutions financières**: au comptoir, guichet automatique ou par Internet;
- **À l'hôtel de ville, 24 heures** : il suffit de glisser votre enveloppe de paiement dans l'ouverture située près de la porte de l'entrée principale de l'hôtel de ville;
- **En personne** : il nous fera plaisir de vous recevoir au comptoir à la réception, au 10, rue de la Mairie, du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 00 à 13 h.

Le paiement des taxes est réparti en quatre versements venant à échéance le **1^{er} avril, 1^{er} juin, 3 août et 1^{er} octobre 2026** si la somme des taxes excède 300 \$. Les comptes dont les taxes sont de moins de 300 \$ sont payables en entier au plus tard le **1^{er} avril 2026**. À défaut, les intérêts s'accumulent au taux de 18 % par année.

Pour toute information additionnelle, communiquez avec la réception au 450 537-3527 poste 2700.

Donné à Saint-André-d'Argenteuil ce 2e jour de février 2026.

Paula Knudsen
Directrice générale et greffière-trésorière